

L'Assurance de garantie de passif ?

Malgré le discours habituel sur le caractère "pleinement inscrit" d'une opération, la réalité est que toute transaction de taille significative comporte toujours des inconnues et des risques imprévisibles. En dépit des meilleurs audits et diligences, ces inconnues subsistent longtemps après le closing.

L'assurance garantie de passif fournit un outil puissant pour aider les décideurs à entrer en toute confiance dans les eaux tumultueuses des fusions-acquisitions avec le confort d'une protection certaine contre une grande variété de pertes résultant de ces risques inconnus.

Cette forme d'assurance peut réduire considérablement le risque des parties inhérent à une transaction, et en conséquence, contribuer à réduire le calendrier des négociations et finaliser l'opération.

Voici quelques exemples dans lesquels l'assurance garantie de passif peut vous aider dans vos opérations.

Comment l'assurance de garantie de passif vous aide dans vos opérations ?



Comprendre, mesurer et minimiser les risques transactionnels

Une sortie sans risque pour les vendeurs



Si vous êtes le vendeur, l'assurance AIG réduit votre risque d'appel en garantie par le déclenchement futur de la garantie d'actif et de passif afin de sécuriser votre sortie et votre retour sur investissement. Cette couverture est particulièrement protectrice des vendeurs « passifs » (qui ne participent pas activement à la gestion de l'entreprise cible) contre les omissions involontaires et les violations des déclarations et garanties.

Une protection élargie pour les acheteurs



Si vous êtes acheteur, l'assurance AIG renforce votre protection contre les violations des déclarations et garanties, complétant l'indemnisation prévue par les vendeurs. Elle étend également la durée de la garantie de passif, vous offrant ainsi plus de temps pour détecter les soucis relatifs à la cible acquise et mettre en jeu la garantie d'actif et de passif.

Un soutien de la relation vendeur



Si vous êtes acheteur, l'assurance AIG résout toute préoccupation sur la solvabilité des vendeurs lors d'une recherche d'indemnisation (les vendeurs peuvent être nombreux, dispersés géographiquement ou difficiles à localiser). Elle protège également les relations avec les vendeurs qui peuvent devenir vos employés ou partenaires.

Nos experts en sinistres Fusions-Acquisitions



Nous avons géré de nombreux sinistres en fusions-acquisitions et avons résolu un nombre important de problèmes émergents après l'opération : qu'il s'agisse d'états financiers erronés, d'irrégularités dans les modalités d'investissement, de manquements contractuels ou de conformité ou de pratiques anti-concurrentielles, votre contrat AIG vous donne l'assurance que nos équipes de gestion des sinistres ont déjà fait face à des situations similaires.

L'équipe AIG de gestion des sinistres



En cas de survenance d'une perte, en qualité d'assureur unique (non membre d'une fédération), nous sommes libres d'adopter une approche globale des sinistres. Nos équipes locales et internationales expérimentées en gestion des sinistres travailleront directement avec vous et votre courtier, du début à la fin, et sont habilitées à régler les situations rapidement, en s'appuyant sur un avocat externe le cas échéant.

La certitude d'être couvert



Nos années d'expérience nous ont donné les connaissances de ce qui peut arriver après le closing et comment une police d'assurance ambiguë peut amener à ne pas régler les sinistres. Nos équipes en gestion des sinistres travaillent en étroite collaboration avec les souscripteurs pour veiller à l'indemnisation des sinistres conformément aux intentions des parties et éviter tout risque lié à des interprétations.

Pour plus d'informations sur les couvertures, nous vous invitons à consulter les termes de nos polices ou à contacter votre conseiller.



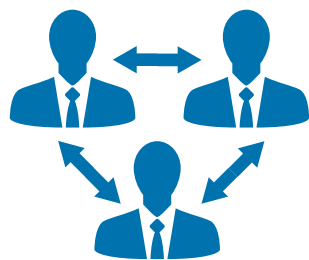
ChoisirAIG

Nos connaissances, la solidité de notre marque et nos résultats ont fait de nous l'assureur choisi par des milliers de clients voulant assurer le succès de leurs opérations de fusions-acquisitions.

Une capacité leader du marché pouvant atteindre
100 millions
de dollars pour chaque transaction.



Nous avons géré de nombreux sinistres en fusions-acquisitions dans le monde.



Nos équipes fusions-acquisitions ont accompagné vendeurs et acheteurs dans la conclusion de plus de 2000 opérations dans le monde.



100% AIG

Notre flexibilité et notre réactivité issues de notre capacité à souscrire en tant qu'unique assureur.



d'expertise en fusions-acquisitions nous confèrent une grande connaissance institutionnelle et une équipe particulièrement expérimentée

AIG : Un assureur disposant d'une des plus grandes équipes internationales en fusions-acquisitions.



Des équipes à travers le monde dans 9 pôles financiers: nous sommes là où nos clients ont besoin de nous.

